



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
25 janvier 2024  
Français  
Original : anglais

## Application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

### Trente-neuvième rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application des dispositions du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, porte sur les faits survenus en ce qui concerne les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, depuis mon précédent rapport, daté du 26 septembre 2023 (S/2023/698).

#### II. Activités récentes concernant le rapatriement et le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ou la restitution de leurs dépouilles

2. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a assisté, en qualité d'observateur, aux 127<sup>e</sup> et 128<sup>e</sup> réunions du Sous-Comité technique de la Commission tripartite, respectivement tenues à Bagdad, les 10 et 11 octobre 2023, et à Koweït, le 12 décembre 2023. Le 14 décembre, la MANUI a assisté, à Koweït, à la cinquante-sixième réunion de la Commission tripartite, lors de laquelle le rôle d'observateur de la MANUI de la Commission a été renouvelé. À ces réunions, les membres de la Commission tripartite ont fait le point en ce qui concerne les efforts qu'ils déployaient pour repérer et fouiller d'éventuels sites d'inhumation d'intérêt en continuant de s'appuyer sur des témoignages spontanément livrés, sur l'analyse d'images satellites et aériennes ainsi que sur des missions sur le terrain.

3. Durant la période considérée, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Ministère iraquien de la défense ont continué de s'employer à procéder à une analyse conjointe d'images satellites commerciales disponibles et d'images aériennes fournies par les États-Unis d'Amérique en vue de repérer quatre éventuels sites d'inhumation en Iraq, notamment à Samaoua (Tell Cheïkhiya et Feïdat el-Azayer), Karbala et Khamissiyé, et d'images aériennes disponibles de quatre sites à Koweït à partir des coordonnées fournies par les États-Unis et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les États-Unis ont déclaré qu'ils continuaient à examiner la demande de nouvelles images pour les quatre sites en Iraq. Le Koweït a demandé aux États-Unis de l'aider à examiner les informations disponibles lors d'une visite à Feïdat el-Azayer effectuée par l'armée américaine et une équipe technique du



Koweït en 2003, sur la base de témoignages ou de toute autre donnée qui pourrait aider à localiser le site funéraire restant dans la région. Les États-Unis ont exprimé leur volonté de recueillir des renseignements supplémentaires sur l'éventuel site d'inhumation.

4. En ce qui concerne les sites qui se trouvent au Koweït, le CICR et l'Iraq ont continué d'analyser les images satellitaires et aériennes fournies par les États-Unis. À la 127<sup>e</sup> réunion du Sous-Comité technique, les États-Unis ont redit leur volonté de fournir des images supplémentaires, d'étudier la possibilité d'élargir l'appel à témoins aux anciens combattants américains et de donner au CICR accès à leurs archives.

5. Aucune information supplémentaire sur la base navale au Koweït n'étant disponible, il a été convenu, à la 128<sup>e</sup> réunion du Sous-Comité technique, que ce point serait retiré de l'ordre du jour des réunions suivantes jusqu'à l'obtention de nouveaux renseignements.

6. À la 127<sup>e</sup> réunion du Sous-Comité technique, l'Iraq a indiqué que le comité de sécurité, instauré par le Premier Ministre iraquien pour appuyer les efforts déployés en vue de retrouver des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ou leurs dépouilles, avait interrogé le principal témoin du site funéraire potentiel de Samaoua (Tell Cheïkhiya). Sur la base des principaux témoignages et de l'analyse des images disponibles, le Ministère iraquien de la défense a fait part de son intention de se rendre sur le site présumé de la quatrième sépulture à Samaoua afin d'évaluer s'il convenait d'y procéder à une étude invasive ou non. Le CICR a exprimé son intention de participer à la visite, sous réserve d'une évaluation de la contamination par les armes dans la région et des conditions de sécurité. À la 128<sup>e</sup> réunion du Sous-Comité technique, le Koweït s'est dit préoccupé par l'absence de progrès s'agissant de localiser le quatrième lieu de sépulture présumé à Samaoua. Le Koweït a rappelé que le Gouverneur de Mouthanna était censé détenir des informations sur l'emplacement de ce site présumé et a demandé que des efforts accrus soient déployés pour assurer le suivi auprès du Gouverneur et pour rechercher d'autres témoins sans plus tarder. Le Koweït a recommandé que des calendriers soient fixés pour des activités telles que la collecte de témoignages, la réalisation d'enquêtes sur le terrain et la demande d'images satellites.

7. En ce qui concerne le site de Karbala, l'Iraq a continué de rechercher des témoins potentiels, y compris des personnes qui avaient travaillé avec le témoin principal, désormais décédé. Le Koweït a redit qu'il importait d'étendre la recherche de témoins supplémentaires à des provinces telles que Bassora, en particulier pour identifier d'anciens officiers de la sécurité qui pourraient avoir des renseignements sur des sites potentiels de détention et d'exécution.

8. S'agissant du site de Khamissiyé, l'Iraq a poursuivi ses efforts avec les autorités danoises pour localiser le témoin, dont on a signalé précédemment qu'il se trouvait au Danemark et qui avait volontairement contacté le CICR en déclarant qu'il n'avait pas d'informations sur le site. L'Iraq, par l'intermédiaire de son comité de sécurité, a continué de solliciter un proche de ce témoin pour l'encourager à fournir des renseignements qu'il pourrait détenir. À la 128<sup>e</sup> réunion du Sous-Comité technique, le CICR a indiqué qu'un témoin, un Iraquien qui collaborait avec le Sous-Comité technique depuis 2005, avait modifié sa déclaration initiale et niait désormais que le témoin qui se trouvait au Danemark ait eu des informations concernant le lieu d'inhumation. Le Koweït s'est dit déçu par le fait que le témoin se soit rétracté, notant que les 18 années de recherche du site potentiel de Khamissiyé avaient largement bénéficié des informations communiquées par ce témoin clé. Le Koweït a en outre noté que cette volte-face soulevait de sérieuses questions quant à la crédibilité du témoin et a, par conséquent, demandé un réexamen de tous les renseignements communiqués à ce jour par le témoin. L'Iraq a pris acte des préoccupations exprimées

par le Koweït et a indiqué que le comité de sécurité rencontrerait à nouveau le témoin et réexaminerait l'ensemble des informations fournies au Sous-Comité technique depuis 2005. L'Iraq et le CICR sont également convenus de continuer à rechercher d'autres personnes qui pourraient détenir des informations supplémentaires sur le site potentiel.

9. À propos du site de Mahaouïl, il a été convenu que le Ministère iraquien de la défense mènerait ses travaux d'excavation dans la zone 1, en collaboration avec le CICR, en février 2024.

10. Le 8 octobre, après de longues discussions, l'Iraq a transféré au Koweït, par l'intermédiaire du CICR, 22 profils génétiques de restes humains mis au jour à Najaf en avril 2022, sous forme d'électrophérogramme montrant les points de données tel que demandé par le Koweït. Le 9 octobre, une consultation technique a été organisée, préalablement à la 127<sup>e</sup> réunion du Sous-Comité technique, afin d'aborder des questions techniques relatives au transfert des profils génétiques. Le Sous-Comité technique a adopté les recommandations générales présentées par le CICR pour la communication des données génétiques dans le cadre de la Commission tripartite. Au cours de la 128<sup>e</sup> réunion du Sous-Comité technique, le Koweït a indiqué avoir achevé le processus d'identification des 22 profils génétiques, qui n'avaient donné lieu à aucune correspondance positive. Le Koweït a fourni au CICR des renseignements techniques sur le processus et a encouragé l'Iraq à communiquer rapidement tout profil ADN supplémentaire conformément aux dispositions adoptées par le Sous-Comité technique à sa 127<sup>e</sup> réunion.

11. En ce qui concerne le site de Mouradiyé, dans la province de Diyala, le CICR a signalé que la carte topographique précédemment établie par l'Iraq n'était pas suffisamment détaillée pour faciliter l'analyse du site. Il a été convenu que l'Iraq, avec le soutien du CICR, élaborerait une nouvelle carte topographique et poursuivrait d'autres voies techniques pour recueillir davantage de renseignements sur le site.

12. En ce qui concerne le cas d'un Saoudien porté disparu qui serait détenu dans la prison de Nassiriyé, en Iraq, l'Arabie saoudite examine encore une proposition de l'Iraq visant à faciliter la visite d'un témoin à la prison de Nassiriyé.

13. Les membres du Sous-Comité technique ont décidé de recouper les témoignages avec les renseignements transmis par les autorités britanniques concernant le cas d'un Iraquien faisant l'objet d'une enquête ouverte par la police métropolitaine de Londres pour avoir prétendument ordonné en 1990 l'exécution de 35 Koweïtiens, qui auraient été inhumés dans la zone de Jahra, au Koweït. Les faits avaient été relayés par le journal *The Sun*. À la demande du Koweït, le CICR a indiqué qu'il chercherait à entrer en contact avec un témoin potentiel qui pourrait avoir des informations en l'espèce.

14. Au cours de la période considérée, aucun événement ne s'est produit à propos du site de Salman Pak (le cimetière). Au terme d'une visite conjointe effectuée en juillet 2023, le CICR et l'Iraq ont convenu d'examiner les recommandations faites par le CICR pour que soit établie une carte topographique du cimetière et que soient recherchées des informations plus crédibles sur le site auprès des autorités locales et des témoins.

15. L'Iraq a fait savoir au Sous-Comité technique que les témoins avaient surmonté leur réticence à fournir des renseignements sur le site de Touitha, dans la province de Bagdad, et que les autorités nationales s'étaient rendues, conjointement avec le CICR, sur le site, en août et en novembre. L'Iraq a signalé que d'autres travaux sur le terrain seraient nécessaires pour déterminer si un site funéraire se trouvait à cet endroit.

16. Le Ministère iraquien de la défense a continué de lancer des appels à témoins sur son site Web officiel : il avait commencé à diffuser régulièrement des appels via

les réseaux radiophoniques. L'Iraq a redit son intention d'offrir une récompense financière et une immunité de poursuite à quiconque pourrait donner des renseignements sur les sites d'inhumation. Le CICR a indiqué qu'il examinerait une proposition du Koweït visant à étudier la possibilité de diffuser des appels à témoins internationaux en dehors de l'Iraq.

17. Conformément à la feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du projet d'examen, le CICR a présenté, à la 128<sup>e</sup> réunion du Sous-Comité technique, une instruction permanente visant à orienter les différentes étapes des activités menées sur le terrain. Le Koweït a demandé une dérogation à la loi iraquienne qui permette le transfert direct au Koweït de restes humains dont il y a lieu de penser qu'il s'agit de dépouilles de nationaux du Koweït. L'Iraq a décidé de demander l'avis du Conseil supérieur de la magistrature sur la question. Le CICR a accepté de poursuivre sa collaboration avec l'Iraq et le Koweït pour mener à bien cette procédure.

18. Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du projet d'examen, le CICR a présenté, à la 128<sup>e</sup> réunion du Sous-Comité technique, une plateforme en ligne devant servir à la gestion des renseignements sur les personnes portées disparues, y compris les nationaux du Koweït et d'États tiers, qui serait accessible à tous les membres du mécanisme tripartite.

19. À la cinquante-sixième session de la Commission tripartite, le Koweït a annoncé qu'il ferait au CICR un don qui lui permette d'examiner les technologies disponibles et de déterminer celles qui étaient les plus indiquées pour la recherche des lieux d'inhumation contenant les dépouilles de nationaux du Koweït et d'États tiers et pour les recherches menées dans des sites repérés.

20. Le 29 octobre, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq a rencontré au Koweït le Ministre koweïtien des affaires étrangères et d'autres représentants de l'État, avec lesquels elle a discuté des faits les plus récents relatifs à la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que de leurs biens, et a réitéré le soutien apporté par la MANUI à cet importante question.

21. Le 2 novembre, le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale de la MANUI a rencontré le Conseiller du Premier Ministre iraquien pour les relations extérieures. La discussion a porté sur les efforts déployés par l'Iraq, avec le soutien constant de la MANUI, en vue du rapatriement de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles et de la restitution des biens koweïtiens, notamment les archives nationales.

22. Le 12 septembre et le 5 décembre, le Représentant spécial adjoint s'est entretenu avec l'Ambassadeur du Koweït en Iraq afin de passer en revue les divers efforts déployés pour progresser dans le traitement des cas de plusieurs personnes portées disparues et pour faire avancer les travaux sur la restitution des biens disparus.

23. Le 6 décembre, le Représentant spécial adjoint s'est entretenu avec le Directeur de la Section des droits humains du Département juridique du Ministère iraquien de la défense. La discussion a porté sur les faits survenus concernant les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus, y compris l'identification de témoins en lien avec les éventuels sites d'inhumation.

24. Le Représentant spécial adjoint a participé aux 127<sup>e</sup> et 128<sup>e</sup> réunions du Sous-Comité technique, tenues, respectivement, les 10 et 11 octobre à Bagdad, et les 12 et 14 décembre, à Koweït. Le 13 décembre, il a rencontré le Vice-Ministre des affaires étrangères et le Ministre adjoint des affaires étrangères chargé des affaires relatives aux personnes portées disparues et aux prisonniers de guerre du Koweït. Le 14 décembre, il a participé à la cinquante-sixième réunion de la Commission

tripartite, à Koweït. Les discussions ont porté sur les moyens de surmonter les obstacles et d'accélérer les travaux concernant l'identification et le rapatriement d'autres personnes portées disparues et sur la récupération des biens koweïtiens disparus.

### **III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens**

25. Durant la période considérée, aucun fait nouveau n'est survenu au regard de la restitution des biens koweïtiens, notamment les archives nationales.

### **IV. Observations**

26. Je me félicite des efforts incessants déployés par les membres de la Commission tripartite, sous la direction du CICR, pour rechercher, identifier et restituer les dépouilles d'autres nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus. Leurs efforts soutenus restent importants pour l'obtention de résultats sur cette importante question.

27. Je me félicite des accords techniques conclus entre l'Iraq et le Koweït sur le partage des données sur l'ADN et des avancées technologiques supplémentaires réalisées par le Koweït et le CICR pour faciliter encore la recherche des personnes portées disparues. Il est essentiel que, lorsque des restes humains sont retrouvés, les familles soient informées dès que possible de toute concordance d'ADN.

28. Je salue la volonté du Gouvernement iraquien, en particulier des Ministères de la défense et des affaires étrangères, de s'employer à obtenir des témoignages et de mener d'autres activités requises pour repérer d'éventuels sites d'inhumation. La diffusion d'appels à témoins et d'autres mesures visant à encourager les témoins à communiquer des renseignements sont des initiatives importantes. Parallèlement, j'exhorte le Gouvernement iraquien à redoubler d'efforts, en particulier pour repérer l'emplacement du quatrième site funéraire de Samaoua et réexaminer les informations fournies par les témoins à propos du site de Khamissiyé, où se trouveraient enterrées de nombreuses personnes portées disparues.

29. En outre, je demande une nouvelle fois au Gouvernement iraquien de continuer à rechercher les autres biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales. D'autres mesures visant à réaliser des progrès tangibles dans la localisation et la restitution de ces biens sont requises au plus haut point.

30. La direction du CICR et l'assistance qu'il apporte à tous les membres de la Commission tripartite restent essentielles pour faire avancer cet important dossier humanitaire. Je remercie les membres de la Commission tripartite pour les images satellites déjà fournies et les encourage à transmettre rapidement les images supplémentaires nécessaires pour la recherche d'éventuels sites d'inhumation.

31. Ma Représentante spéciale pour l'Iraq, mon Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale et le personnel de la MANUI restent fortement déterminés à épauler les efforts des Gouvernements iraquien et koweïtien, de la Commission tripartite et des autres partenaires, pour faire avancer les travaux dans le cadre de cet important mandat.